

Édito

VOS ELUS EN LIGNE...

Un lien direct par internet avec vos élus :

www.marne-progres.com

Vous retrouverez l'agenda de vos élus, leurs propositions et analyses sur les sujets d'actualité du canton, de la Marne, de la Région, de la France...

LES SERVICES DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE A VOTRE ECOUTE...

L'assistance sociale de secteur peut être rencontrée sur rendez-vous à la Circonscription de la Solidarité Départementale, avenue Moll à Vitry-le-François.

Elle tient également une permanence régulière au « *Relais Service Public* » rue du Radet à St Rémy (Tél. : 03.26.74.48.24).

Ces permanences ont lieu le :

➤ 1^{er} – 3^{ème} – 5^{ème} mardi de chaque mois de 14h30 à 16h00.

APRES LE SUCCES POPULAIRE DE LA « VOTATION SUR LA POSTE... »

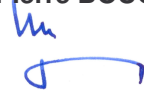
L'initiative était inédite. Même si cette « *votation citoyenne* » n'a aucune valeur juridique, elle a une indéniable portée politique.

Convaincu de l'attachement des Français à la Poste, le gouvernement s'oblige à donner des assurances sur le maintien de son caractère public et de sa présence en milieu rural. Mais les précédents de France Télécom et de Gaz de France ne plaident guère en faveur de la crédibilité de ces engagements...

Outre le veto massif mis à la privatisation de la Poste, cette initiative, a une seconde conséquence. Elle met en lumière la nécessité de mettre en œuvre la procédure de référendum d'initiative populaire votée lors de la révision constitutionnelle de juillet 2008.

Or celle-ci suppose l'adoption d'une loi organique que le gouvernement n'a toujours pas présentée au Parlement, d'où la demande d'organisation d'un « *vrai* » référendum.

Votre Conseiller Général
Jean-Pierre BOUQUET



Permanence cantonale - sans rendez-vous - de votre Conseiller Général

◆ Le samedi 24 octobre 2009

de 10h à 12h

-Salles des permanences
(face à la pharmacie) -

Grande Rue à St Remy en Bouzemont.

DROSNEY : réhabilitation salle des fêtes communale

La Commission Permanente du département a accompagné le conseil municipal de Drosnay dans sa volonté de remise à niveau de sa salle des fêtes.

Ainsi une subvention de 8 276€ a été votée, calculée au taux de 31,6% (*taux de solidarité en application du nouveau guide des aides*) pour soutenir cette opération estimée à 26 189€. Les travaux visent à adapter aux normes actuelles de confort et d'économie d'énergie.

BLAISE sous ARZILLIERES : sécurisation de la traversée

Le conseil municipal de Blaise sous Arzillières prêche une attention soutenue en matière de sécurisation de la RD396 en traversée du village. La vitesse excessive insécurise les riverains, compliquent les traversées de la chaussée et fait vivre dans l'anxiété.

Le Conseil Général a donc été sollicité au titre de son programme d'emploi du produit des amendes de police.

Un dossier de signalisation – protection des passages piétons – a ainsi été monté et reçu un avis favorable après instruction en commission.

Une subvention de 3 313€, calculée au taux de 50% sur une dépense de 6 624€, a été votée.

ECOLLEMONT : réhabilitation de la mairie

Le conseil municipal d'Ecollemont entend poursuivre et achever en réhabilitation de la mairie du village.

Accès handicapés, consolidation de la voute de la cave et du mur arrière, mise aux normes électriques, remplacement de fenêtres et volets, pose de tavillons constituent l'essentiel d'un ambitieux programme des travaux.

Le Conseil Général a voté une subvention de 6 235€, calculée au taux de 29,6%, sur un coût estimatif de travaux se montant à 21 065€.

CHATILLON SUR BROUE : réfection de la toiture de l'église à pans de bois

Le conseil municipal de Châtillon sur Broué, dans le cadre du projet des travaux de réfection de la toiture et des pans de bois de son église inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, a fait appel au concours financier de la DRAC (*Ministère de la Culture*).

Le coût de cette opération est estimé à 46 534€ (HT). Le concours financier annoncé par l'Etat s'élève à 23% de cette estimation.

Le Conseil Général a également subventionné ce dossier en application de son guide des aides financières, la Commission Permanente de 15 mai a voté une aide de 12 843€ calculée au taux de 27,6% (*le calcul se fait sur la part restante subvention Etat déduite*).

CHATELROULD St LOUVENT : deux subventions

Le conseil municipal de Chatelraould et la Communauté de Communes du Mont Moret ont respectivement déposé deux dossiers au bénéfice de la même commune...

1/ Travaux sous maîtrise d'ouvrage communale :

Une subvention de 2496€ (*taux de 26%*) pour un coût de travaux de 9 610€ portant sur la réfection de toiture de l'église classée Monument Historique (*transept sud, versant est*).

Cette subvention complète le financement apporté par la DRAC Champagne-Ardenne.

2/ Travaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire :

Une subvention de 5 292€ (*taux de 26%*) sur une dépense prévisionnelle de 20 352€ correspondant aux travaux à conduire rue de l'Eglise, route de Perthes et chemin de Blaise.

Pour contacter Jean-Pierre BOUQUET
8, la Flage – 51290 Arrigny

☎/fax 03.26.72.60.46. jpbouquet@orange.fr

CHATILLON SUR BROUE : toujours....

Le conseil municipal a souhaité la remise en état de l'ancien bûcher de la mairie afin de le transformer en remise à matériel.

Le Conseil Général a voté en juin une subvention de 3 058€ calculée au taux de 27,6% sur un coût estimatif de travaux de 11 082€ au titre du programme des travaux sur bâtiment communal.

LANDRICOURT : travaux à l'église

Le conseil municipal de Landricourt a pour projet la réfection de la toiture de l'église accompagnée de la pose d'un paratonnerre.

La Commission Permanente du mois de juin a déclaré recevable ce dossier.

Aussi une subvention de 5 943€ calculée au taux de 33,6% sur un coût estimatif de travaux de 17 689€ a été votée.

ARZILLIERES NEUVILLE : défense incendie

La défense incendie d'Arzillières Neuville se met au niveau des exigences réglementaires applicables à l'initiative de son conseil municipal.

Ainsi le Conseil Général subventionne à hauteur de 30 180€, calculée au taux de 20%, sur un coût de travaux estimés à 150 900€.

Il s'agit, comme on peut en juger, d'un effort très important de la collectivité pour sécuriser la protection incendie de ses compatriotes.

LANDRICOURT : rue Chantourelle à Landricourt

Au titre de la politique de l'eau, le Conseil Général a accordé une subvention de 43 054€ calculée au taux de 38% sur un montant de travaux arrêté à 113 300€. Cette subvention est accordée à la Communauté de Communes pour réaliser des travaux d'assainissement des eaux pluviales.

Cette aide publique de 43 054€ se décompose en 30 000€ accordés au titre de la « péréquation de la taxe professionnelle » et 13 054€ sur des crédits strictement département.

OUTINES : travaux à l'église

En application du programme départemental d'action culturelle, le Conseil Général a décidé de financer des travaux sur l'église St Nicolas classée Monument Historique : réfection d'un pignon en pans de bois et restauration des vitraux de la rosace.

Le taux de subvention du Conseil Général affecté à Outines pour cette opération est de 33,60%.

Jusqu'à présent l'intervention du Conseil Général sur ce type de projets était liée à un financement de l'Etat.

Exceptionnellement, dans le cadre du plan de relance, le département subventionne en 2009 ces opérations pour les dossiers d'un coût inférieur ou égal à 60 000€ sans condition de participation de l'Etat.

OUTINES : encore

Deux subventions ont été votées :

1/ Travaux extérieurs sur l'ancienne poste

Une subvention de 1 380€, calculée au taux de 33,6%, sur un montant de 4 107€ de travaux correspond à la reprise du tavillon en façade et des bords de toiture du bâtiment.

2/ Installation d'une chaudière à la mairie :

L'aide accordée se monte à 2 388€, toujours au taux de 33,6% sur une dépense subventionnable de 7 108€.

AMBRIERES : on refait l'église

Le Conseil Général a voté le 2 octobre une subvention de 6020€ calculée au taux de 26% pour aider la commune à reprendre la toiture et la zinguerie de l'église classée. Les travaux sont estimés à 23 155€.

SYNDICAT DE LA BLAISE :

Le programme 2009 d'entretien régulier a été mené à bien. Gestion sélective de la végétation du lit, des rives et des berges de la Blaise était à l'ordre du jour, ainsi que la gestion des embâcles, le débroussaillage de la piste d'accès à la rivière... Quelques arbres dangereux ou en mauvais état sanitaire ont également fait l'objet d'un abattage préventif.

Cette année les travaux ont été conduits depuis le pont sur la Blaise sous Hauteville (Ste Marie du Lac – Nuisement) jusqu'au pont d'Ecollemont.

Au total 4,3 kilomètres de linéaire de rivière ont été entretenus.

INTERCOMMUNALITE...

A l'initiative de Jean-Pierre BOUQUET, le processus de dissolution du SIVOM est en phase d'aboutissement et l'actif du syndicat sera partagé entre les communes membres et la Communauté de Communes du Bocage.

Rappelons que cette disparition répond à un objectif de simplification des structures de coopération intercommunale. Elle vise à favoriser le développement de la Communauté de Communes du Bocage.

Observons également la lourdeur de ce type de procédure à un moment où les pouvoirs publics disent vouloir moderniser la France et simplifier la carte intercommunale.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

A la Commission Permanente du mois de septembre deux subventions ont été votées :

➤ **Commune de Drosnay** : réfection des rues Galichons et du Sac Adolot, subvention de 2 957€ pour une dépense subventionnable de 9 357€ (*taux de 31,6%*).

➤ **Commune d'Ambrières** : réfection de la voie communale d'Ambrières à Eclaron, subvention de 9 679€ pour une dépense estimée à 37 225€ (*taux de 26%*).

Fleurissement du canton à St Rémy en Bouzemont

◆ Communes de moins de 300 habitants

Communes classées : Giffaumont Champaubert – Les Rivières Henruel

1° Ecollemont / 2° Chatelraould St Louvent / 3° Drosnay – Margerie Hancourt / 5° Arrigny – Châtillon sur Broué – Lignon – Ste Marie du Lac
Ont participé : Ambrières, Landricourt, Outines.

◆ Communes de 301 à 1000 habitants

Commune de St Rémy en Bouzemont

Maisons fleuries

1° Catégorie : **Grand Jardin**

Maisons d'exception :

- ◆ Mme Renée PICARD – Outines – Prix d'Honneur
- ◆ M. et Mme Michel LAVEFVE – Les Rivières Henruel – Grand Prix d'Honneur
- 1/ Mme Geneviève CANTRIN – Chatelraould St Louvent
- 2/ M. et Mme COEFFIER – St Remy en Bouzemont

2° catégorie : **Petit Jardin**

Maisons d'exception :

- ◆ M. et Mme PIERRET – Giffaumont Champaubert – Grand Prix d'Honneur
- 1/ M. et Mme André KOCH – Giffaumont
- 2/ M. et Mme Alain GRECO – Ambrières
- 3/ M. et Mme Dominique PETT – Chatelraould

3° catégorie : **balcons, fenêtres ou décor sur la voie publique**

Maisons d'exception :

- ◆ M. et Mme Didier CIPRESSO – Drosnay – Prix d'Excellence
- ◆ M. et Mme Jean-Pierre CALABRESSE – Giffaumont-Champaubert – Grand Prix d'Honneur

1° M. et Mme CWIKLA à St Rémy en Bouzemont

5° Catégorie : **ferme traditionnelle en activité ou non**

- 1/ Yves CANTRIN – Chatelraould St Louvent
- 2/ Jean-Paul FLEURY – Giffaumont Champaubert
- 3/ Jean LAVEFVE – Châtillon sur Broué
- 4/ Martial THOMASSIN – Les Rivières Henruel

6° Catégorie : **quartier ou hameaux (fleurissement par les particuliers)**

- 1/ M. CHARUET – le Moulin – Les Rivières Henruel

7° Catégorie : **commerces – entreprises**

- 1/ Fantastigolf – Station Nautique de Giffaumont
- 2/ Château de la Motte à St Rémy en Bouzemont

8° Catégorie : **restaurants**

- 1/ Le Cheval Blanc à Giffaumont Champaubert

9° Catégorie : **parc visible de la rue**

- 1/ Mme Ange CASTIONE – Chatelraould St Louvent

La majorité renonce à « raboter » les niches fiscales

Gilles Carrez (*UMP, Val-de-Marne*), rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, et Pierre Méhaignerie (*UMP, Ille-et-Vilaine*), président de la commission des affaires sociales se sont rangés à la pression de l'exécutif pour remiser leur proposition de limiter les « niches fiscales ».

Plusieurs pistes étaient à l'étude afin de donner « un coup de rabot » à ces mesures dérogatoires dont le coût représente près de 73 milliards d'euros pour le budget de l'Etat. M. Carrez souhaitait « renforcer le plafonnement » soit en diminuant les réductions, soit en instaurant une franchise sur leur montant cumulé. Le gouvernement a estimé qu'il était urgent d'attendre, donc de renoncer. Voici comment les inégalités persistent et les déficits se creusent.

En 2003, les niches fiscales représentaient une perte de 50 milliards pour l'Etat. En 2008 elles coûtent 73 milliards, soit près de 27% des recettes nettes ou 3,8% du PIB prévisionnel. A quoi il faut ajouter des réductions d'impôt de 2005 à 2007 pour un coût de 22 milliards. Des chiffres qui donnent le tournis.

LE COUP DE VICE D'EDF...

Lorsqu'il s'agit d'augmentation, les chiffres sont souvent extraordinaires et trompeurs...

Dernier exemple en date, la récente augmentation des tarifs EDF. Officiellement la ministre des Finances fait état d'une hausse raisonnable de 1,9% du prix du kWh pour les particuliers précisant qu'en moyenne celui-ci augmente de 2,3% entreprises comprises.

Or cette annonce abondamment reprise dans les journaux télévisés cache l'essentiel des modifications tarifaires.

Par exemple :

- ◆ les petits consommateurs, ceux à 3kWh verront leur abonnement progresser de 170%, consommation non comprise...
- ◆ les très grosses entreprises échappent à la hausse,
- ◆ les tarifs réglementés, le bleu, le jaune et le vert évoluent à la hausse de 1,9,4% et 5%.

Ainsi la hausse réelle se monte à plus de 3,02% soit 30% de plus que le chiffre officiel annoncé par la ministre. C'est bien entendu une ponction supplémentaire sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

Le Web du Lab : le laboratoire des idées

Le Lab, réseau ouvert pour mener la bataille des idées, provoque les nouveaux échanges entre les producteurs d'idées – *intellectuels, chercheurs, innovateurs du quotidien, artistes* – et les socialistes.

Depuis le 15 septembre, le site du Laboratoire des idées est en ligne – www.laboratoire-des-idees.fr.

Présentation des travaux des groupes du Lab, premiers aperçus du travail de repérage de l'innovation sociale, passerelle vers les autres lieux de débat du web, partage de contributions d'élus ou de chercheurs...

Ce site a pour objectif de devenir une « boîte à idées » organisée et ouverte, un outil de travail sur le projet d'alternance que le P.S. doit porter.

ALERTE ROUGE SUR LES FINANCES PUBLIQUES : UN MILLIARD DE TROU PAR JOUR

Un milliard de plus par jour. C'est le triste record historique battu par la dette publique française au 1^{er} trimestre 2009 !

Avec 87 milliards d'augmentation en un trimestre c'est « la plus forte croissante de l'endettement en temps de paix » a commenté le rapporteur (UMP) de la Commission des Finances.

Ces 87 milliards vont coûter chaque année 3 milliards aux contribuables en paiement des seuls intérêts de la dette supplémentaire. Une somme qui s'ajoutera aux 55 milliards d'intérêts payés chaque année pour financer l'ensemble de la dette.

CATASTROPHE EN VUE

250 milliards supplémentaires. Ce sera l'endettement pour la seule année 2009, soit 3,4% du PIB (*Produit Intérieur Brut de 2008*).

Au total le déficit public pourrait, selon les estimations du ministère des Finances, représenter 7 ou 7,5% pour 2009. Qu'ils sont loin les 3% des critères de Maastricht.

A titre de comparaison, on se souviendra qu'en 1982 lorsque la gauche avait en œuvre son plan de rigueur des déficits atteignaient 3,1% du PIB...

Naturellement, le poids de la crise (60% du déficit supplémentaire est lié à la crise) pèse sur ces chiffres avec effondrement des rentrées fiscales, mais pas seulement... **Il faut compter avec un président de la République, chéquier ouvert qui distribue tous les jours cet argent emprunté !**

Le dérapage des finances publiques a commencé bien avant la récession avec la fameuse loi TEPA (travail, emploi, pouvoir d'achat) adoptée sitôt la présidentielle de 2007. Cette loi coûte 14 milliards d'euros au bénéfice des plus fortunés et, finance des mesures sur les heures supplémentaires qui constituent une aberration en période de récession.

Ces déficits colossaux ont une origine commune, le moins disant fiscal et la dérégulation caractéristique des politiques ultralibérales à l'origine du séisme économique actuel.

IMPOTS LOCAUX : AUX MENAGES DE PAYER !

La réforme de la taxe professionnelle sera un des monceaux de choix de la loi de Finances pour 2010.

M. le Président de la République a annoncé cette suppression de la T.P. le 5 février 2009. Elle le sera au 1^{er} janvier mais cela va coûter cher et, se traduire par « accroissement massif de la part des impôts communaux ».

Aujourd'hui les impôts communaux sont supportés à 50-50 par les entreprises et les ménages. Après mise en œuvre de la « réforme » voulue par le Gouvernement, ce serait 73% pour les ménages, 27% pour les entreprises, ce qui change tout !

A ce transfert massif sur les ménages s'ajoute une liaison entre les taux des impôts locaux (*T.H, F.N.B, F.B*) qui réduit des $\frac{3}{4}$ l'autonomie des collectivités....

DES NOUVELLES DES « REFORMES » QUI FONT PLOUF....

Annoncées à grands coups de trompe, relayées sans complexe par la grosse artillerie médiatique, les fameuses réformes que l'on nous vend sur l'air du « nous au moins – on va de l'avant. On réforme ce pays immobile » ont souvent un point commun : elles font « plouf ». En fait de grandes conquêtes de la modernité, ce sont des mesures réactionnaires en tenue de camouflage.

Revue des grandes décisions annoncées comme des progrès :

◆ Le travail du dimanche

Il est autorisé dans les zones touristiques et plusieurs grandes agglomérations, mais déjà les cafouillages sont là : les salariés seront-ils payés comme un jour de semaine en zone touristique ? Payés le double ailleurs ? Quant au volontariat sous contrainte les contestations arrivent...

Plus fondamentalement cette histoire de travail du dimanche est révélatrice de la place accordée à l'homme dans une société de consommation... L'homme comme un simple outil de consommation, tout un programme.

◆ Le Pôle-emploi :

La fusion ANPE-Assedic devait produire des miracles et rationaliser le traitement du chômage.

Pour l'instant les miracles se font attendre, mais en revanche Pôle-emploi croule sous les dossiers en instance... Plus de 300 000 selon les estimations nationales.

Conclusion 300 millions d'€ ont été mobilisés pour faire intervenir des entreprises d'intérim et résorber le stock.

◆ La loi HADOPI II

Remise sur l'établi après la mésaventure du Conseil Constitutionnel, le texte de loi adopté si laborieusement, restera à appliquer !! Le hic, avec toute cette histoire, c'est que la loi est techniquement inapplicable.

Les petits malins de l'Internet pourront passer sur un site d'anonymat et échapperont à tout contrôle. Seuls quelques ignorants se feront attraper et le Gouvernement pourra justifier son acharnement à faire adopter un texte inapplicable...

◆ La TVA sur la restauration

Le passage d'un taux de 19,6% au taux de 5,5% acquis, le consommateur s'attendait à une spectaculaire baisse des prix. Sans jouer les mauvais esprits la baisse risque d'attendre encore longtemps. Pour l'instant les soustractions sur additions financées par du déficit budgétaire se montent en moyenne à 1,3% et le coût pour le contribuable à 2,5% milliards d'€. **Quant aux emplois promis en contrepartie par les instances syndicales de la profession, ils se font toujours attendre.**

Au titre des lois qui ont fait long-feu, la loi « Dalo », droit opposable au logement, figure en tellement bonne position qu'il est question de rouvrir le dossier pour en redéfinir les tenants et aboutissants ! Une leçon s'impose, au fond ce qui compte trop souvent actuellement en France c'est la gestion médiatique de l'annonce... Le reste en partant du principe qu'une information chasse l'autre, chacun peut constater ce que cela donne.

CREATION DU « PASS'SOLIDAIRE »

La Région vous aide pour tous vos déplacements en Champagne-Ardenne

Après la création du « Pass'Etude » pour les lycéens et les étudiants, puis le « Pass'Actif » destiné au transport des salariés et apprentis, le Conseil Régional présidé par M. Jean-Paul BACHY innove à nouveau...

La Région nous offre une réduction de 80% sur vos futurs voyages, aide accordée sous conditions de ressources. Il s'agit d'une décision récente, qu'il convient de mettre en œuvre...

Qui peut bénéficier de cette nouvelle mesure ?

◆ Tous les membres d'un même foyer fiscal domiciliés en Champagne-Ardenne, dont le quotient familial annuel n'excède pas 72% du SMIC net annuel (soit 8964,26 au 1^{er} juillet 2009).

Les avantages :

- ◆ 1 carte gratuite valable 12 mois,
- ◆ 80% de réduction calculée sur le plein tarif adulte,
- ◆ Pour tous les déplacements en 2^{ème} classe en Champagne-Ardenne :
 - dans tous les trains (exceptés TGV) et autocars TER Champagne-Ardenne
 - et sur le réseau TransChampagneArdenne.

Une carte gratuite est valable 12 mois.

Comment faire pour obtenir son « Pass'solidaire » ?

Il convient de fournir :

- ◆ Le formulaire, sur www.cr-champagne-ardenne.fr, dûment rempli pour chacun des bénéficiaires de plus de 3 ans,
- ◆ Une photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu,
- ◆ Une photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso) en cours de validité, pour chaque bénéficiaire majeur du foyer fiscal,
- ◆ Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ◆ Deux photos d'identité couleur récentes (format 2,5 x 3,5 cm) par bénéficiaire, en indiquant au verso le nom et prénom du demandeur.

Le dossier complet est à renvoyer par voie postale, sous pli fermé suffisamment affranchi, à l'adresse :

*Centre de gestion « Pass'Solidaire »
SNCF – Direction déléguée TER
6, rue de Courcelles – 51096 Reims cedex*

ou le déposer au guichet d'une gare de Champagne-Ardenne sous enveloppe cachetée.

Les cartes « Pass'Solidaire » seront envoyées au domicile des demandeurs.

Où acheter les billets ?

Dans les gares et boutiques SNCF de Champagne-Ardenne, sur les distributeurs de billets régionaux, auprès des dépositaires agréés et à bord des autocars TransChampagneArdenne.

Après avoir investi de manière exemplaire pour moderniser les transports express régionaux (T.E.R.), la Région s'engage à nouveau sur ce dossier.

Il s'agit aujourd'hui de faciliter l'accès aux trains, permettre à chacun de vivre son droit au transport et, de réduire le coût, comme l'impact écologique de nos déplacements individuels. Une mesure qui répond aux attentes sociétales...